

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 93 (1967)
Heft: 6: SIA spécial, no 1, 1967: Séminaire sur les travaux d'ingénieurs et d'architectes à l'étranger

Artikel: Séminaire sur les travaux d'ingénieurs et d'architectes à l'étranger: exposé introductif
Autor: Choisy, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-69062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EXPOSÉ INTRODUCTIF DE M. E. CHOISY, Dr h. c., député au Conseil des Etats, Genève

Mes chers collègues,

Lorsque le Comité central de la SIA m'a demandé de présider ce séminaire, je me suis tout de suite posé la question de savoir pourquoi la SIA, maintenant, en avril 1966, s'occupait de cette question du travail des ingénieurs et des architectes à l'étranger. Et je me suis demandé si c'était peut-être, de la part du Comité central de notre société, l'idée d'apporter sa collaboration à ce que l'on a baptisé « l'année de la cinquième Suisse ». En effet, la semaine dernière, à Bâle, s'est ouverte cette « année » par une séance commémorative pour marquer le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Suisses à l'étranger. Le séminaire d'aujourd'hui s'inscrit fort naturellement dans cette préoccupation qui doit être celle de tous les Suisses en cette année un peu particulière. La réunion de Bâle a montré notamment combien nous avons besoin de contacts avec l'étranger, sur le plan moral tout d'abord, puisqu'en Suisse nous avons un peu trop tendance à vivre repliés sur nous-mêmes ; sur le plan commercial ensuite, car ces relations avec l'étranger sont indispensables à la vie économique du pays.

Les rapports de la Suisse avec l'étranger sont fort lointains et ils ont toujours été caractérisés par l'exportation de marchandises d'une part et de services d'autre part, l'exportation de marchandises remontant au XIV^e siècle. On trouve en effet des traces très nettes de commerce, spécialement du côté des textiles et tout particulièrement des soieries, exportées à ce moment-là par une industrie qui avait un caractère artisanal mais qui fonctionnait déjà suivant le même principe que l'industrie actuelle, c'est-à-dire que la matière première était importée notamment d'Italie et le produit fini exporté. Quant à l'exportation des services, elle fut marquée pendant de nombreux siècles, comme vous le savez, par le mercenariat. Dès le XV^e siècle les traités d'alliance avec l'étranger comportaient très souvent, pour les princes étrangers auxquels la Suisse s'alliait, le droit de lever des troupes. C'est ainsi qu'environ deux millions de Suisses au total ont mis à la disposition de l'étranger, au cours des siècles, contre paiement cela va sans dire, leurs bras et leur courage. Cette pratique n'a cessé qu'à l'adoption de la Constitution de 1848.

Aujourd'hui, nous retrouvons toujours l'exportation des marchandises et des services. Des marchandises tout d'abord : vous savez tous mieux que moi le rôle fondamental qu'elle joue dans la vie économique du pays, puisque le 70 % des machines et appareils construits en Suisse s'en vont à l'étranger ; ce chiffre atteint même 90 % pour les machines électriques. Pour ce qui est de l'industrie chimique, la proportion d'exportation par rapport à la production est de 60 %, dont environ 90 % pour la pharmacie. Et enfin il est à peine besoin de vous dire que le marché suisse ne joue pour l'horlogerie pratiquement pas de rôle, puisque le 95 % de la production horlogère suisse s'en va hors des frontières. Tout ceci, ce travail énorme, n'empêche pas que la balance commerciale se solde par un chiffre négatif. Il ne faut pas s'en étonner, puisque, d'une part, il faut importer les matières premières destinées à être transformées par

notre industrie et, d'autre part, il faut faire vivre sur une terre ingrate ce peuple suisse de 6 millions d'habitants. Heureusement que la balance des revenus, elle, qui comprend la balance commerciale plus un certain nombre de postes, a été pendant très longtemps positive. Malheureusement, depuis six ans, elle a cessé de l'être, pour atteindre en 1964 le solde négatif le plus important qu'on ait jamais connu, c'est-à-dire 1 milliard 800 millions de francs, ce qui est énorme pour un petit pays et a des conséquences très fâcheuses dans bien des domaines, notamment dans celui du marché des capitaux. Heureusement, de 1964 à 1965, la situation s'est améliorée et le solde négatif de la balance des revenus a été ramené — le chiffre n'est pas encore publié — probablement à environ 800 millions. Quelles sont les causes de la diminution du solde négatif de la balance ? D'une part, l'augmentation des recettes dues aux services exportés, et c'est là un des chapitres principaux, qui prend une importance chaque jour accrue. Il s'agit là d'une exportation de matière grise pure, si j'ose dire, qui n'a pas comme contrepartie l'importation de matières premières. J'ai demandé à la division des finances de l'Administration fédérale de me dire s'il était possible de savoir à combien se montait l'exportation de matière grise pure et tout particulièrement l'exportation du travail des bureaux d'ingénieurs et d'architectes. Malheureusement, le chiffre exact n'est pas connu. Il se répartit dans un certain nombre de postes : « Transfer von Arbeitseinkommen », « sonstige Dienstleistungen » et aussi, dans une certaine mesure, dans les droits de licence. Ce qu'il est intéressant de constater, c'est que ce chiffre des recettes des services a augmenté de 1963 à 1964 d'environ 170 millions de francs. C'est donc un des éléments qui ont permis d'améliorer considérablement la balance des revenus de notre pays. Quel rôle joue, dans ce chiffre global, les recettes des bureaux d'ingénieurs et d'architectes ? Il est très difficile de le dire ; le chiffre n'est pas connu, en tout cas il n'est pas enregistré par la statistique fédérale. On peut faire un calcul approximatif, se dire qu'il y a en tout cas 1000 personnes dans les bureaux techniques qui travaillent pour l'étranger ; je vous laisse le soin de faire la multiplication, qui vous amène à un nombre respectable de dizaines de millions. Je crois que c'est un montant qu'il y aurait intérêt à établir de façon plus précise, et puisqu'il va être question tout à l'heure de groupement de bureaux d'ingénieurs et d'architectes, il pourrait peut-être se charger de cette tâche, car lorsqu'on doit demander à l'Etat certaines facilités, ce qui est le cas pour chacun à l'heure actuelle, il est toujours très utile de pouvoir appuyer une telle requête sur une colonne imposante de dizaines de millions. Il y a donc de la part de ces bureaux d'ingénieurs et d'architectes un travail considérable, dont la Suisse tout entière bénéficie, et ceci malgré les difficultés que rencontrent les bureaux à l'étranger et que vous connaissez bien ; tout d'abord la concurrence avec les bureaux très importants des grandes nations, bureaux qui sont à l'échelle des pays qui nous entourent, beaucoup plus vastes que le nôtre, la concurrence aussi avec des organisations semi-

étatiques qui sont souvent en mesure d'offrir des conditions de paiement plus agréables que celles que peuvent faire les bureaux suisses. La parade à ces difficultés est évidemment le regroupement des bureaux d'ingénieurs, la collaboration avec les banques et l'utilisation des possibilités offertes par la garantie des risques à l'exportation. Mais en face de ces inconvénients, il y a aussi certains avantages que possèdent les bureaux suisses. Tout d'abord la neutralité de la Suisse, qui agit positivement dans le cas particulier, et aussi notre bonne cote. Quand je dis ceci, je mets implicitement un point d'interrogation, parce que cette cote est malheureusement en voie de dévalorisation. Un autre avantage d'importance est la variété des travaux effectués en Suisse par les bureaux suisses, ce qui leur confère une très grande expérience dont ils bénéficient. En tout état de cause, l'intérêt pour la Suisse du travail des bureaux à l'étranger est beaucoup plus important que ne pourrait le faire croire le simple montant des honoraires. En effet, ce travail aide à maintenir le prestige de la Suisse, favorise aussi le commerce international et très

souvent fraie la voie à des exportations industrielles, ce qui est particulièrement utile au moment où les marchés du tiers monde commencent à s'ouvrir. Cependant, pour être efficace, cette branche très particulière du commerce extérieur de notre pays doit respecter certains impératifs et bénéficier d'un préjugé favorable, ce qui se traduit par des mesures financières et des règles de droit. C'est à l'examen de ces impératifs, de ces mesures, de ces règles, que nous allons passer la journée grâce à l'active collaboration des conférenciers, que notre président central a déjà remerciés, et de vous tous, je l'espère.

Ceci dit, je donnerai immédiatement la parole à M. Moser, qui est vice-directeur de la division du commerce et qui, depuis une vingtaine d'années, prend part à des pourparlers avec l'étranger et tout récemment a conclu un certain nombre de contrats bilatéraux, notamment avec des Etats africains¹.

¹ L'original de la conférence de M. Moser, en langue allemande, paraît au n° du 9 mars 1967 de la *Schweizerische Bauzeitung*. (Réd.).

AIDE TECHNIQUE MULTILATÉRALE ACCORDÉE PAR LA SUISSE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

par RENÉ P. JEANNERET, Service du Délégué à la coopération technique, Berne

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Saisissant l'occasion qui m'est donnée, je me permettrai de vous dire en préface brièvement ceci :

L'importance incontestée que joue la Société suisse des ingénieurs et des architectes dans un secteur vital de notre économie devrait l'engager, me semble-t-il, à tenir un rôle plus actif dans l'ensemble des efforts suisses pour le recrutement d'experts en faveur de la coopération technique internationale. Son réservoir de connaissances professionnelles et le « know how » de ses membres la prédestinera à favoriser une participation adéquate de ses membres ingénieurs et architectes dans le développement important du tiers monde qui suit son cours depuis une quinzaine d'années.

Le recrutement d'experts pour les organisations internationales par la Confédération

Le recrutement d'experts multilatéraux se fait, en Suisse, essentiellement par l'intermédiaire de la Confédération, c'est-à-dire par les services du Délégué à la coopération technique. Celui-ci agit en tant que « Comité national suisse de recrutement » — appelé aussi « source de recrutement » — des Nations Unies et de leurs organisations spécialisées. Il assure également la liaison entre les candidats à des missions et les experts et les organisations internationales ; il s'occupe des intérêts des experts.

Les organisations des Nations Unies sont les suivantes :

1. Le Fonds spécial et le Programme élargi des Nations Unies. Ces organes s'occupent surtout du recrutement d'experts des domaines de la technique ; donc des professions représentées dans cette assemblée : ingénieurs du génie civil, spécialistes des routes, des

barrages et du bâtiment ; des ingénieurs de l'électrotechnique, de l'utilisation et de la production de l'énergie ; des ingénieurs de la construction de machines (grande et petite mécanique) ; des architectes, orientés surtout dans la construction d'intérêt public, écoles, hôpitaux, centres d'habitation urbains et des régions rurales, mais aussi des domaines de la géologie, de la chimie, de la physique, puis du domaine de l'économie, de la banque, du tourisme et de l'administration publique.

2. La FAO, « Food and Agricultural Organisation », l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a son siège à Rome. L'activité de cette importante organisation touche l'amélioration des cultures et du cheptel et, d'une manière plus générale, tous les problèmes visant à améliorer la situation alimentaire des pays en voie de développement ; ceux-ci lui demandent de manière toujours plus pressante de les aider et les conseiller dans leur difficile lutte contre la faim. La FAO requiert naturellement un grand nombre d'ingénieurs agronomes diplômés d'un polytechnicum et spécialisés dans l'un ou l'autre des secteurs de la production agricole ou animale ; des vétérinaires aptes à combattre les maladies et épidémies nombreuses dans ces pays ; des spécialistes de la nutrition, de la technologie alimentaire et les gens de la forêt : ingénieurs forestiers, spécialistes du reboisement, de la sylviculture, et de la mise en valeur des forêts, de l'exploitation et de la commercialisation des forêts, et bien d'autres encore.

3. L'UNESCO, à Paris, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui recrute les experts des domaines de l'enseignement et de la science. C'est donc cet organisme qui a charge